



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 652-21 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 604-20 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DE SUIVIS DE PROJETS (CCSP)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

QUE lors de sa séance ordinaire du 8 juin 2021, tenue par visioconférence exceptionnellement, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 652-21 abrogeant le règlement numéro 604-20 constituant le comité consultatif de suivis de projets (CCSP) - Résolution numéro 2021-MC-213

QUE le Règlement numéro 652-21 abrogeant le règlement numéro 604-20 constituant le comité consultatif de suivis de projets (CCSP) est disponible pour consultation sur le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 9 juin 2021

---

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 652-21 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 9 juin 2021.

Donné à Cantley, ce 9 juin 2021

---

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**Cantley**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9  
Tél. : 819 827-3434  
Sans frais : 819 503-8227  
cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2021 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

**2021-MC-213     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 652-21 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 604-20 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DE SUIVIS DE PROJETS (CCSP)**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2021-MC-165 et le dépôt du projet de Règlement numéro 652-21 abrogeant le Règlement numéro 604-20 constituant le comité consultatif de suivis de projets (CCSP), devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 652-21 abrogeant le Règlement numéro 604-20 constituant le comité consultatif de suivis de projets (CCSP).

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 9 juin 2021

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 652-21

---

ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 604-20 CONSTITUANT LE  
COMITÉ CONSULTATIF DE SUIVIS DE PROJETS (CCSP)

---

**ARTICLE 1**

Le présent règlement abroge le Règlement numéro 604-20 constituant le comité consultatif de suivis de projets (CCSP).

**ARTICLE 2**

Cette abrogation n'a pas d'effet rétroactif et les actions prises en vertu de ce règlement demeurent effectives tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une autre décision.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



---

Madeleine Brunette  
Mairesse



---

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 9 juin 2021



Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier